



Commune de Bassins
Fédération des sites clunisiens adhésion 2004



**CONSEIL COMMUNAL
DE
BASSINS**

Bassins, le 14 décembre 2020,

Le Conseil Communal de Bassins,

vu le préavis municipal 14/20.

où les conclusions du rapport de la commission des finances chargée d'étudier ce préavis,

considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide :

D'adopter le budget ordinaire 2021 avec les amendements suivant :

- 14.318.01 Révision des comptes CHF 20'000.- à la place de CHF 13'000.-
- 14.318.05 Frais de notaire, avocats CHF 30'000.- à la place de CHF 20'000.-

Budget 2021 amendé :

Charges	revenus
CHF 7'006'479.-	CHF 7'002'675.-

Déficit CHF 3'804.-

Le Président

François Martignier



Le Secrétaire

Karim Donnet